dons aux étrangers plus cher qu'aux Français. Vendons-leur en dollars et en livres, et s'il n'y a pas moyen, augmentons les prix en francs, en proportion de la hausse du change, soit d'au moins 20 % actuellement. Sinon, nous gaspillons la fortune nationale au profit de l'étranger.

Quant à l'ouvrier, il n'a qu'une manière de défendre son salaire, c'est de réclamer qu'il soit fixé en dollars, et rien ne serait plus aisé à établir dans la pratique. Nous ne nous lasserons pas de le répéter !

Le feu dans une entreprise de bâtiments, à Roubaix

Samedi soir, vers minuit, des spectateurs rentrant du cinéma, suivaient, pour rentrer chez eux, le boulevard de Strasbourg.

Ils furent d'abord intrigués d'une lueur étrange qui faisait, sur le ciel clair, un halo rougeoyant, puis par une fumée assez épaisse qui s'élevait au loin.

Ils pressèrent le pas. Deux d'entre eux, MM. Delbarte, 47, boulevard de Metz et Bayard, 14, quai de Rouen, se rendirent compte qu'un incendie se développait aux établissements Caris et Vanderheyden, entrepreneurs de bâtiments, boulevard de Strasbourg, 212.

Le poste des sapeurs-pompiers fut immédiatement alerté, et en très peu de temps, leur intervention très efficace se produisit.

Déjà, des dépendances et de l'atelier de peinture il ne restait pas grand'chose. Les flammes les avaient engloutis, ainsi qu'un pigeonnier.

Vers deux heures du matin, la part du feu faite, plus rien n'était à redouter.

LES CAUSES

On a déterminé l'origine de l'incendie. Il a pris naissance dans les ateliers de peinture où des ouvriers avaient travaillé jusqu'à 17 heures.

On croit que le sinistre est dû à un court circuit. Les dégâts évalués à environ 80.000 francs sont couverts par l'assurance.

A QUÉRÉNAING, UN AUTOMOBILISTE TUA UN CHEVAL, BLESSA UN CULTIVATEUR, PUIS FILA

A nouveau, les torpilleurs du pavé viennent de se signaler.

Samedi, vers 17 h. 15, M. Wladislas Drecq, 57 ans, cultivateur, après avoir passé la journée avec ses deux chevaux aux champs, regagnait sa ferme, quand arrivé au lieu dit « Front Caumont », une automobile qui se dirigeait vers Valenciennes prit en écharpe le cheval sur lequel M. Drecq était monté.

Par suite de la violence du choc, l'animal qui avait reçu un coup à la tête fut tué sur le coup, et M. Drecq qui était tombé à terre y resta inanimé pendant quelques instants.

L'automobiliste, sans s'occuper de l'accident qu'il venait d'occasionner, continua sa route à une vitesse exagérée.

Relevé par des témoins de l'accident, M. Drecq fut reconduit à son domicile où il reçut les soins nécessaires : il se plaint de violentes douleurs dans les reins.

Dimanche matin, la gendarmerie de Thiant s'est rendue sur les lieux pour essayer de découvrir l'identité de l'automobiliste.

L' « ENCHAINÉ » CONDAMNÉ POUR DIFFAMMATION

Le gérant du journal communiste l' « Enchaîné » était poursuivi pour avoir diffamé M. le docteur Lecat, médecin-légiste à Billy-Montigny.

L'affaire a été jugée vendredi au tribunal civil de Béthune.

Le gérant de l' « Enchaîné » qui faisait défaut a été condamné à 100 francs d'amende et à 1.000 francs de dommages-intérêts. Le tribunal a en outre ordonné la publication du jugement dans cinq journaux au choix du plaignant qui était défendu par Me Lemelle, avocat à maire d'Arras.

RUINÉ, IL TUA SA FEMME ET SE SUICIDA

Samedi matin, M. Robert Berjot, 24 ans, gérant de la succursale de Condé-en-Brie des Etablissements Mauroy, dont le siège est à Reims, ne pouvant faire face à des échéances, a profité du sommeil de sa femme, née Renée-Louise Lanoë, 33 ans, pour la tuer d'une balle de revolver tirée à bout portant dans la tête. Puis se couchant près d'elle, il se fit sauter la cervelle d'un second coup. La mort fut instantanée.

C'est M. Ernest Bechart, leur oncle, qui, inquiet de ne pas voir la boutique ouverte à 9 heures le matin, pénétra dans la maison.

Deux lettres laissées en évidence sur la table de la cuisine, confirmèrent le meurtre de la femme, puis le suicide du meurtrier. L'arme, un pistolet de 7 millimètres 65, modèle de l'armée, était encore dans sa main crispée. Berjot s'était marié le 13 octobre dernier.

FESTIVAL PERMANENT DE MUSIQUE A CALAIS

La Commission municipale des fêtes de la Ville de Calais organise, du 23 mai au 26 septembre 1926, un grand festival permanent de musique, doté de 40.000 francs de prix en espèces et comportant d'importantes primes kilométriques attribuées à chaque musicien.

Ce festival est réservé aux Société françaises et étrangères (Harmonies, Fanfares, Symphonies et Trompettes).

Pour tous renseignements s'adresser à M. Henri François, régisseur des fêtes, Mairie de Calais.

CONSTRUCTION D'UN HOTEL DES P. T. T. A TERGNIER

On nous communique :

Un concours sera ouvert en vue de l'exécution des travaux de terrassement, maçonnerie, canalisation, ciment (ravalements) béton armé, asphaltage, pierres bleues, concernant la construction d'un Hôtel des Postes et des Télégraphes, à Tergnier.

Les demandes d'admission à concourir, établies sur papier libre, de vront parvenir au directeur des Postes et des Télégraphes de l'Aisne, 38, rue Vinchon, à Laon, le 6 février 1926 au plus tard.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction des Postes et des Télégraphes de l'Aisne, 38, rue Vinchon à Laon, tous les jours non fériés de 8 heures à 12 heures et de 14 h. à 18 heures.

Des exploits d'escrocs et maîtres-chanteurs

COMMENT UNE FERMIÈRE FUT DUPÉE DEUX FOIS

Dans le courant de décembre, Mlle Carton, âgée de 48 ans, qui habite une ferme éloignée de la commune de Brugny, près d'Epernay, recevait la visite d'un nommé Justin Andrimont, domestique de culture chez un de ses amis, M. Bardet. Andrimont annonça à la fermière que son patron était mort et qu'il était chargé de faire une collecte pour acheter une couronne. Mlle Carton remit 10 francs. Le lendemain, Andrimont se présentait chez Mlle Carton, porteur d'une lettre qu'il avait écrite et signée du nom de Mme Bardet invitant la fermière aux obsèques et demandant de prêter 500 francs pour faire face aux frais des funérailles.

Mlle Carton remit la somme demandée et, le lendemain, en habits de cérémonie, se rendit à la maison mortuaire, où elle fut reçue par M. Bardet, en chair et en os.

Elle porta plainte à la gendarmerie pour l escroquerie dont elle avait été victime, mais Andrimont avait pris la fuite. Il allait reparaître dans des circonstances stupéfiantes d'audace.

Le 7 janvier, Mlle Carton reçut la visite d'un homme correctement habillé et complètement rasé, se disant inspecteur de la police mobile, et qui n'était autre qu'Andrimont qu'elle ne reconnut pas. Ce faux policier, après lui avoir donné tous les renseignements sur l'escroquerie dont elle avait été victime, annonça à Mlle Carton que l'escroc était arrêté et que le Parquet se trouvait à la mairie de Brugny et voulait l'entendre et la confronter. Il lui demandait, pour reconstituer la scène de l'escroquerie, de prendre la cassette où elle avait enfermé son argent et de l'accompagner.

Mlle Carton prit la cassette contenant 500 francs et ses papiers, et, à travers bois, accompagna le faux policier pour gagner le village. A travers bois, Andrimont prit la cassette et, d'un bond, disparut dans les taillis.

Mlle Carton, une fois de plus, a fait prévenir la gendarmerie, qui recherche l'escroc et le voleur qui, cette fois, ne reviendra probablement plus rendre visite à la trop naïve fermière.

LA FACHEUSE RENCONTRE D'UN BEAU BAIGNEUR PAR UNE MARQUISE

Une jeune femme appartenant à la meilleure aristocratie parisienne, la marquise de B..., avait fait connaissance, l'été dernier, sur une plage à la mode, d'un baigneur élégant, athlétique et fin.

Ce brillant personnage s'était fait connaître sous le nom de Zdenek Kuhn, riche tchécoslovaque, habitant Vienne, en Autriche. La marquise, rentrée dans son hôtel du boulevard du Château, à Neuilly, avait totalement oublié cette relation passagère, lorsque le 31 décembre dernier, elle reçut une lettre cachetée de Vienne, dont le début était conçu en termes fort galants. Cette épître se terminait par cette goujaterie : « Si tu ne veux pas que je mette ton mari au courant de nos relations, envoie-moi 10.000 francs ». La lettre, mise à la poste le 26 décembre, était signée du nom que s'était donné l'élégant Tchécoslovaque.

On juge de la stupeur et de l'indignation de la marquise en lisant pareille missive. Mme de B... remit aussitôt la lettre sous enveloppe à l'adresse d'un avocat viennois de ses amis qu'elle chargea d'aviser la police de ce pays.

Or, le lendemain matin, Kuhn, en personne, téléphonait à la jeune femme : « Je suis arrivé ce matin, à Paris, lui dit-il. Avez-vous reçu ma lettre ? Puis, il ajouta : Il me faut cet après-midi, je vous attendrai à 14 heures, au métro de la porte Champerret. Il y va de votre vie ».

Plus indignée qu'épouvantée, Mme de B., promit, mais entre temps, elle se ressaisit et avisa M. Siri, commissaire de police. Le magistrat, accompagné des inspecteurs Laboche, Désenfant et Stotzenrach, précéda au rendez-vous la plaignante, qui portait dans son sac à main, dix billets marqués d'un signe spécial. Ce fut un inconnu qui l'aborda en ces termes :

« Je viens de la part de M. Kuhn chercher ce qui est convenu ». A ce moment les policiers s'approchèrent et appréhendèrent le quidam. Celui-ci, Wilhelm Nigrin, né à Prague, le 13 août 1900, professeur de danse à Vienne, déclara qu'il avait été chargé d'une commission par son ami, mais qu'il ignorait ce dont il s'agissait. Cependant, Kuhn, inquiet de ne pas voir revenir son complice, qu'il supposait capable de s'être enfui avec l'argent, vint rôder, dans la soirée, près du domicile de la marquise et fut appréhendé à son tour.

On a trouvé sur lui, outre un passeport au nom de Kuhn, professeur de jiu-jitsu, à Vienne, né le 13 mai 1897 à Jajce (Tchécoslovaquie), des papiers à deux noms différents, Alef Aajori et Amah, fils d'Idmet Pacha : les deux escros étaient descendus dans un hôtel rue de Chabrol, à Paris. Chacun d'eux avait en poche une somme de dix centimes.

On a trouvé des traces du passage de Kuhn au mois de novembre, dans un hôtel, rue d'Armaillé. Après un séjour de trois semaines, il était parti une nuit par la fenêtre, emportant les draps et les couvertures.

UN PAUVRE GAMIN VIVAIT SEUL DANS LES BOIS

La gendarmerie d'Arudy (Basses-Pyrénées) a amené devant le juge d'instruction, un jeune garçon de 15 ans qui a raconté une étrange histoire.

N'ayant jamais connu ses parents, il était placé dans une ferme de Lacommande, où on lui aurait fait subir les plus mauvais traitements et où il aurait été privé de nourriture.

Pour échapper à cette triste situation, il aurait fui dans les bois environnants.

Il y fut trouvé, réfugié dans une cabane abandonnée, par un cultivateur des environs.

Le pauvre enfant, dont le corps est couvert de plaies, a été conduit à l'hôpital.

Le Congrès National Socialiste

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

COMPÈRE rappelle qu'avec Zyromski, il a regretté que les projets socialistes ne fussent pas toujours soutenus devant le Parlement, même sous le régime du soutien.

On ne peut envisager une collaboration étroite, car les doctrines diffèrent. Le parti radical est un parti conservateur. Le parti socialiste est un parti subversif, révolutionnaire.

On ne peut pas invoquer le cas des autres pays. Là, l'organisation socialiste est plus puissante et en accord étroit avec le syndicalisme et la coopération.

Certes, nous avons une grosse influence politique, mais cela ne suffit pas.

« NOUS NE RÉALISERONS QU'AVEC LE SOCIALISME »

Pensez-vous que vous pouvez avoir les portefeuilles les plus importants ?

EVRARD. — Mais alors, à plus forte raison ne pouvez-vous espérer obtenir le tout ou la majorité.

C'est une farce.

COMPÈRE. — Nous disons que nous sommes prêts à prendre tout le pouvoir, car nous n'esquivons pas les responsabilités.

Nous ferons plus pour la Réaction en participant que ne participant pas. Ne nous laissons pas tromper par les mirages du Palais Bourbon.

Nous ne réaliserons qu'avec le Socialisme.

Restons nous-mêmes !

Le discours de Compère-Morel est très applaudi.

La séance est levée à midi. Elle reprend à deux heures et demie.

Pour une motion d'accord

MARQUET, de Bordeaux, préside.

TELLIER, des Ardennes, se prononce en faveur de la participation.

DEAT, de la Marne, recherche une transaction. Il faut avant tout, dit-il, s'efforcer de rendre toujours plus fort le parti.

Les luttes de tendances gênent la cause des militants plus qu'elles ne l'entravent.

Il y a deux choses qu'il ne faut pas faire. On ne peut pas dire : « participons et nous verrons ensuite ».

On ne peut pas non plus rejeter d'une manière absolue les groupes radicaux quelles que soient les erreurs qu'ils aient pu commettre.

Le Parti doit définir son programme d'action.

Il faut que l'on sache combien nous sommes résolus à lutter contre le fascisme, à lutter pour la paix au Maroc et en Syrie.

Nous rappellerons aussi la nécessité de résoudre les assurances sociales, l'Ecole unique, etc..., etc...

Ou les radicaux rejetteront ce programme et alors la question de participation et même celle du soutien seront résolues.

Ou les radicaux accepteront et alors nous leur demanderons s'ils sont décidés à lutter contre le Sénat, et s'ils veulent vous vous trouverez une fois de plus dans une opposition qui vous servira.

Si ces radicaux acceptent cette lutte, il convient d'examiner dans quelles conditions la participation pourrait avoir lieu

D'importants ministères devraient être confiés aux socialistes. Dans le cas où une majorité ne pourrait pas se constituer et dans le cas où les radicaux faibliraient, ceux-ci porteraient toute la responsabilité de l'échec.

L'orateur fait appel à tout le Congrès pour une motion d'accord.

AUTRES INTERVENTIONS

Gaston LEVY examine le problème financier. La lutte politique présente est une lutte de classes.

Si le Gouvernement Herriot est tombé, ce n'est pas pour une raison de moralité, c'est parce que l'on a senti derrière lui une force démocratique que l'on redoutait. C'est une illusion dangereuse que celle d'un Parti s'emparant dans l'état actuel de ses forces du Pouvoir total.

LEVY se déclare pour la participation. Afin de donner de la stabilité à toutes choses, par une action déterminée et précise, il est prêt à accepter la participation.

Maurice MAURIN, de la Seine, se défend de vouloir être agressif.

La victoire du 11 mai, dit-il, a été moins grande qu'on ne l'avait cru.

Il ne croit pas à la possibilité de réformes profondes avec la majorité radicale actuelle.

Au lendemain des élections, les radicaux avaient établi un programme minimum. Ils l'ont abandonné. Comment pourraient-ils soutenir un programme plus hardi, élaboré par un congrès socialiste.

Aussi, ne croit-il pas à la possibilité de constituer un Gouvernement de collaboration dans l'état du Parlement présent.

MAURIN se prononce contre toute participation.

Il craint la démoralisation qui serait la conséquence d'un échec.

Le fascisme que l'on veut combattre, s'en trouverait renforcé.

Il conclut en se déclarant en faveur de la prise totale du pouvoir.

BIDEGARRAY, ancien secrétaire de la Fédération des Cheminots, examine les effets de la politique anti-ouvrière du Bloc National.

Le Cartel n'a pas été fait par les partis politiques. Il a été réalisé par l'opinion populaire.

La classe ouvrière est saturée de théories. Elle attend des réalisations.

La politique de cartel a apporté quelques avantages : l'évacuation de la Ruhr, la reprise des relations économiques avec la Russie et avec l'Allemagne, les actes de Locarno.

Aujourd'hui, nous sommes dans une période de trouble.

Or, par la politique de soutien, vous avez une certaine part de responsabilités dans la situation actuelle.

Il semble que le Parti ait peur des responsabilités et de la critique extérieure. Il faut mettre les radicaux socialistes au pied du mur. L'heure des réalisations a sonné.

RIVIERE, de la Creuse, souligne le malaise que provoque chez nos militants, l'indécision du groupe parlementaire.

Il pense que les élus sur des listes du Cartel doivent obéir comme les autres aux décisions des Congrès.

Le Congrès de Marseille avait impliqué l'obligation pour le groupe parlementaire de conserver toujours sa complète indépendance.

RIVIERE regrette que l'on ait pu abandonner à certaines heures les projets socialistes.

Il craint que, dans un ministère radicalo-socialiste, les représentants du parti ne soient obligés à de trop coûteuses concessions.

L'entrée dans un ministère créerait des illusions que nous ne pourrions satisfaire.

Le Parti a dans le Pays une place de premier plan.

C'est pourquoi il a le droit de réclamer le pouvoir.

Le discours de Lebas

LEBAS ne veut s'inspirer ni de doctrines ni de théories.

Il n'invoquera que les faits qui se sont déroulés depuis deux ans.

En juin 1924, on eut pu admettre la conception de la participation et considérer qu'elle pourrait prolonger un parlement, la collaboration qui s'était faite dans la lutte commune contre le Bloc National.

Or, plus les événements ont été contraires aux conditions d'une participation, plus la question se pose devant nous.

Cette situation a nui au bon fonctionnement du groupe parlementaire.

Où, quand, avons-nous fui nos responsabilités ? interroge Lebas.

Le parti socialiste a fait preuve sous le ministère Herriot, de la plus grande intelligence politique.

Même lorsqu'il a fallu prendre une attitude qui paraissait rompre avec notre doctrine, nous n'avons pas hésité à le faire.

Nous avons voté le budget, parce que pour la première fois la droite votait contre.

Et si M. Herriot est tombé, cela n'est pas de notre faute.

Nous l'avons soutenu avec une fidélité qui ne s'est jamais démentie.

Nous avons dit à M. Herriot : « Si le Sénat vous abat, vous ne devez pas partir, car vous avez la France populaire avec vous ».

Mais le geste du parti radical n'a esquissé aucun geste de résistance.

Le parti n'a donc aucune part de responsabilité dans les événements qui se sont produits.

Après M. Herriot, M. Painlevé est arrivé au pouvoir et son premier acte fut de tenir compte du gest du Sénat. Les socialistes firent encore des concessions.

Nous devions maintenir notre contre-projet, pensions-nous ? Mais la majorité s'est prononcée pour le retrait.

BLUM expose devant la Chambre les grandes lignes de notre contre-projet, mais il conclut en disant que nous nous rallierons au projet gouvernemental.

Ce projet devait échouer lui aussi.

Painlevé a été renversé par une coalition de la droite, allant jusqu'à certains bancs de la gauche : WEIL... et les communistes aussi.

Lebas poursuit :

M. Painlevé tomba et le groupe dit qu'il était prêt à accepter le pouvoir mais le lendemain, M. Herriot appela les délégués du groupe et ceux-ci furent unanimes à déclarer que les vues politiques du chef du parti radical étaient telles qu'on ne pouvait envisager l'acceptation.

M. Herriot déclara en effet que les conditions de la chute de M. Painlevé l'obligeaient à envisager un élargissement de la majorité.

M. Herriot avait songé à M. Leygues ou à M. Loucheur.

Et comme on lui faisait observer qu'il y avait des compétences parmi les socialistes M. Herriot répondit que sur ce point on arriverait à s'entendre.

A M. Loucheur il songeait sans doute à adjoindre Vincent-Auriol...

(Des protestations s'élèvent de toutes parts).

LEBAS, longuement applaudi, déclare : Je n'apporte pas un compte-rendu sténographique, mais je suis sûr d'en donner l'esprit.

Lebas continue : On a oublié de parler de la résistance qu'un gouvernement démocratique trouvera toujours devant le Sénat « pourri ».

Renaudel, doute de l'attitude du Sénat, mais celui-ci a déjà répondu. Il n'est plus possible d'avoir des illusions. Devant le Sénat, nous serons mis en échec.

Les socialistes partiront sans doute. Mais les radicaux partiront-ils ?

Non, ils ne partiront pas.

On dira : « Faisons un effort de conciliation ». Un ministère socialiste finirait lamentablement, mais en entrant, nous aurions allumé les espoirs de la classe ouvrière et paysanne.

Bientôt viendraient les désillusions après les grands espoirs. Nous devons ouvrir les yeux à la réalité.

Nul plus que moi ne désire l'unanimité mais il ne peut y avoir d'unanimité quand on a entretenu un espoir qui ne peut se réaliser.

Nous ne pouvons accepter de laisser conduire le parti aux pires catastrophes.

Lebas, à sa descende de la tribune, fait l'objet d'une longue ovation.

UNE PROPOSITION

SIZAIRE, député du Tarn, voudrait une consultation de toutes les organisations ouvrières.

BLUM demande d'écarter une telle proposition qui ne peut que placer la C. G. T. dans une situation fausse.

RENAUDEL estime par contre qu'il n'y a pas d'inconvenance à ce que le Congrès, par une délégation prenne contact avec la C. G. T.

Celle-ci s'est d'ailleurs prononcée ces jours derniers par un manifeste.

La proposition de Sizaire est renvoyée à la commission.

DEUX OPINIONS OPPOSÉES

ZIROMSKI, de la Seine, n'est pas seulement contre la participation pour des raisons de doctrine, mais aussi pour des raisons de fait que Lebas a retracées. Il montre tout ce qui oppose l'idéologie socialiste à l'idéologie radicale.

Il ne faut pas juger des partis voisins tels que nous voudrions qu'ils fussent mais tels qu'ils sont.

Il ne les confond pas cependant avec les partis de réaction.

Nous ne voulons pas de millerandisme, nous ne voulons que d'un gouvernement socialiste, c'est-à-dire constitué par le parti et ayant pour base d'action celle fixée par le parti.

Peu m'importe alors qu'il n'ait pas la totalité des portefeuilles.

BONCOUR veut établir le bilan du passé et faire quelques prévisions d'avenir.

Il a toujours pensé que la politique de soutien était la forme la plus mauvaise de la collaboration.

Aucune des préventions que Boncour avait en juin 1924, n'a été démentie par les faits.

La politique de soutien a eu, certes, des résultats heureux, au point de vue extérieur et en ce qui concerne le respect des libertés syndicales. Mais il y a aussi le côté des désillusions.

On n'a pas su aller jusqu'au bout parce qu'il n'y avait pas des socialistes aux leviers des commandes.

Il ne peut pas être question que des socialistes aillent au Gouvernement pour faire une politique autre que celle du socialisme et du syndicalisme.

Pour une action énergique et vigoureuse, la politique de soutien ne pouvait suffire.

Pour Boncour, lorsque l'on est dans une majorité, il faut être dans le Gouvernement.

Qu'est la majorité d'aujourd'hui ?

Elle n'est peut-être plus en état d'action comme au lendemain du 11 mai, mais il ne faudrait pas que la parti portât la responsabilité d'avoir rompu la majorité du Cartel, n'ayant aucune responsabilité dans la faillite du Cartel, des solutions financières de la Nation enfin. Nous ne pensons pas que le socialisme puisse jouer ses destins sur le malheur du Pays.

(De divers côtés on proteste).

— Personne n'a dit cela, s'écrie Meurain !

Boncour voudrait que dans tous les ordres d'idées, le Parti socialiste prenne ses responsabilités.

Prenons donc toutes précautions de programme et aussi toutes précautions dans le choix des postes.

Je ne suis pas bien sûr, dit-il, que cela pourra se faire, mais si cela pouvait se faire, ne laissez pas dire que c'est vous qui l'avez empêché.

La séance est levée à 7 heures.

LES DÉLÉGATIONS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

La délégation du Nord comprend : **Lebas, Bracque, Salengro, Delcourt, Dompain, Saillenl, Louis Flors, Caille, Canonne, Vandaele, Saint-Venant, Beauvillain, Piot, Cartegnies, Blémery.**

La délégation du Pas-de-Calais se compose de : **Evrard, Rose, Mascelin, Vignon, Mace, Bernard.**

Le vote des Fédérations de Province

L'Agence Havas annonce que la Commission dépouillant les votes des Fédérations de Province réunies avant le Congrès, a constaté 1769 voix contre la participation et 1306 pour.

Un jeune garçon boucher a été assassiné

ATTIRÉ DANS UN TERRAIN VAGUE, IL FUT ÉTRANGLÉ PUIS DÉVALISÉ

Passant hier matin rue Cartier-Bresson, à Pantin, un gardien de la paix aperçevait dans un terrain vague un jeune homme étendu à terre. Le gardien s'approcha et constata que le corps était froid ; un cache-nez serrait fortement le jeune homme au cou. Le commissaires de police de Pantin fut aussitôt avisé et se rendit sur les lieux. Des constatations auxquelles il procéda, il ressort que le jeune homme est un garçon boucher de 14 ans, Maxime Menu, demeurant chez son frère, rue Magenta, à Pantin. Il n'avait pas reparu à son domicile depuis hier matin. Chargé habituellement d'encaisser les factures de son patron, Maxime Menu avait quitté la boucherie dans l'après-midi d'hier afin de visiter plusieurs clients. Il est donc probable que le jeune homme a été suivi par une personne au courant de son travail et aura été attiré dans le terrain vague où il aura été étranglé puis dévalisé ; le cache-nez qui le serrait au cou ne lui appartenait pas.

M. Barthelémy, commissaire divisionnaire à la police judiciaire, et plusieurs inspecteurs de son service, ainsi que le service de l'identité judiciaire, se sont également rendus sur les lieux où ils ont procédé aux constatations d'usage. Ces inspecteurs ont été aussitôt chargés de rechercher le propriétaire du cache-nez et d'interroger plusieurs personnes qui ont aperçu le jeune Menu dans l'après-midi de samedi.

UN OFFICIER DE WRANGEL ASSASSINÉ PAR SES COMPATRIOTES

Samedi matin, sur la ligne du chemin de fer, entre Alais et Tamaris, on trouvait le cadavre d'un ancien officier russe de la mission Wrangel, Paul Orioff, âgée d'une quarantaine d'années, en dernier lieu employé comme métallurgiste aux Forges de Tamaris ; les deux jambes avaient été coupées par un train à la hauteur des cuisses. On avait tout d'abord cru à un accident et on allait procéder aux obsèques, lorsqu'un ordre de surseoir à l'inhumation a été transmis par le Parquet d'Alais.

Un camarade d'Orloff a déclaré au juge d'instruction qu'il avait été assassiné par trois de ses compatriotes, à coups de couteau et à coups de fer à repasser. Il a désigné les assassins qu'on recherche activement. Leur coup fait, ceux-ci avaient transporté le corps sur la voie ferrée. Le docteur Alexandrowitck a été désigné pour pratiquer l'autopsie du cadavre. Le crime est attribué à la vengeance, une vive animosité, existant entre Orloff et ses trois assassins.

LA QUESTION DE MOSSOUL

Tewfik Rachdi bey a déclaré à la Chambre turque que son pays a comme but principal de fixer dans le territoire contesté de Mossoul, une frontière acceptable pour les deux parties. Si les négociations s'orientaient dans ce sens, les suggestions de l'Angleterre et la procédure qu'elle préconiserait, permettront, seules, de conjecturer de leur issue, il a ajouté que les droits de souveraineté de la Turquie sur le vilayet de Mossoul restent entiers.

La décrue des fleuves et rivières est générale

LA SEINE A BAISSÉ DE 24 CENTIMETRES EN 24 HEURES

Le brusque refroidissement de la température qui s'est manifesté pendant ces deux derniers jours, a heureusement contribué à la baisse des eaux. Au Ministère des Travaux publics on déclarait hier matin que la décrue était générale et que notamment à Paris la Seine avait baissé de 24 centimètres depuis hier.

Le retour de "l'émissaire" d'Abd-el-Krim au Maroc

M. GORDON CANNING A ÉTÉ ACCOMPAGNÉ PAR DES POLICIERS

Le capitaine Gordon Canning a fait le trajet de Paris à Irun, accompagné d'un agent de la sûreté française et d'Irun à Madrid, puis de Madrid à Algésiras, accompagné d'un agent de la sûreté espagnole. M. Canning est arrivé à Irun mardi dans la soirée et est resté à la gare environ une heure et demie, prenant à 22 h. 30 le Sud-Express. Il est arrivé mercredi matin à Madrid, d'où il est reparti pour Algésiras jeudi soir. Au cours de son séjour à Madrid, M. Canning ne s'est rencontré avec personne.

D'autre part, on signale de Casablanca, que suivant des indices certains des agents soviétiques se trouvent de passage à Tanger, attendant une occasion propice d'entrer dans le Riff. Ce seraient l'aviateur ex-lieutenant Gogordski et l'ancien colonel d'artillerie Serge Kougouchef, délégués par la 3e Internationale.

LA GUERRE EN SYRIE

On mande de Damas qu'une délégation du village de Daraya s'est présentée au commandement des troupes et s'est engagée par écrit, au nom de tous les habitants du village, à se soumettre aux ordres des autorités mandataires et à livrer les bandits qui cherchent un refuge dans leur village. Ils ont également pris l'engagement de livrer leurs armes avant le 15 janvier.

ÉPOUVANTABLE OURAGAN

Le ministère des colonies communique une note disant notamment : « Un ouragan d'une extrême violence s'est abattu sur les îles Tahiti Mooréa et sous le vent, durant les journées des 2 et 3 janvier, cet ouragan avait été précédé par des pluies torrentielles qui ont provoqué des inondations et par endroit de véritables désastres. Ainsi, dans le district de Parara de l'île de Tahiti, on compte 8 morts et 4 blessés grièvement ; la plupart des ponts sont arrachés et de nombreuses routes sont détruites. Aux îles Mooréa et sous le vent de nombreuses maisons et bâtiments administratifs ont été également détruits ».

LES AUGMENTATIONS DES TARIFS DE CHEMINS DE FER

Nous avons déjà signalé quels sont les relèvements de la majoration générale des tarifs de transports par chemins de fer. En vue de récapituler et de compléter les indications fournies précédemment, il est précisé que l'augmentation respective ,comparativement aux prix acquittés avant le 1er janvier dernier, atteint les pourcentages suivants :

A) 9.52 pour cent pour les messageries G. V. et les produits inscrits dans les quatre premières séries du tarif général de P. V.

B) 9.75 pour cent pour les produits figurant dans les 5e et 6e séries du tarif général de P.V., hormis les engrais (tarif P. V. Nos 22-122).

C) 10.31 pour cent pour les denrées taxées aux conditions du tarif G. V. Nos 3-103 et pour les engrais du tarif P. V. Nos 22-122 classés dans les 5e et 6e séries du tarif général de P. V.

D) 10.52 pour cent pour les engrais taxés aux conditions du tarif P. V. Nos 22-122 classés dans les quatres premières séries du tarif général

En conséquence, pour calculer le prix actuel de transport d'une marchandise dont on connaît le montant de la taxe qui lui était appliqué jusqu'au 31 décembre dernier, il y a lieu de multiplier cette taxe par l'un des coefficients suivants selon la nature de la marchandise et du tarif afférent.

A) 1.0952 ; B) 1.0975 ; C) 1.1031 ; D) 1.1052.

Mais le prix ainsi obtenu est incomplet, puisqu'il n'y est pas tenu compte des modifications apportées aux frais accessoires, lesquels, ainsi qu'on le sait ont également été relevés à la date du 1er janvier dernier. Afin d'établir le prix exact il y a lieu d'ajouter PAR TONNE au résultat de la précédente multiplication l'une des taxes relatées ci-après :

Envois partiels d'un poids supérieur à 40 kilogrammes :

1° Messageries G. V. : transports à P. V. de produits des quatre premières séries du tarif général (hormis les engrais) : 6 fr. 90.

2° Transports à P. V. de produits des 5e et 6e séries du tarif général (hormis les engrais): 6 fr. 75

3° Denrées taxées aux conditions du tarif G. V. Nos 3-103 : 6 fr. 15

Expéditions de 4.000 kilogrammes et au-dessus en chargements complets manutentionnés par le chemin de fer :

1° Transports à P. V. de produits des quatre premières séries du tarif général de P. V. (hormis les engrais) : 3 fr. 45.

2° Transports à P. V. de produits des 5e et 6e séries du tarif général de P. V. (hormis les engrais) : 3 fr. 40.

Envois par Wagons complets à P. V. manutentionnés par les expéditeurs et les destinataires :

1° Transports à P. V. de produits des quatres premières séries du tarif général de P. V. (hormis les engrais) : 1 fr. 40.

2° Transports à P. V. des 5e et 6e séries du tarif général de P. V. (hormis les engrais): 1 fr. 35

Engrais. — Envois partiels de 10 kilogrammes et au-dessus : 6 fr. 15.

Envois de 4 000 kilogrammes et au-dessus manutentionnés par le chemin de fer : 3 fr. 10.

Transports par wagons complets manutentionnés par les expéditeurs et les destinataires : 1 fr. 25.

Avis important. — Les indications qui précèdent relatives aux frais accessoires ne s'appliquent qu'aux transports à P. V pour lesquels la taxe de base résultant du barème appliqué est égale ou supérieure à dix francs pour les envois partiels et cinq francs pour les expéditions de quatre tonnes et au-dessus et pour les transports par wagon complet.

Il est également rappelé que les frais accessoires (de gare) ne sont pas réductibles pour les transports effectués à G. V.

FEUILLETON DU 11 PANVIER 1926. — N° 2

Pauvre Petiote

Par Paul d'Argremont

RESUME DU FEUILLETON PRECEDENT

Dans le petit village de Brionne près de Paris, est venue s'installer une femme en grand deuil. C'est Mme Lambert qui était sur le point d'être mère.

La pièce était très gaie, tapissée d'un papier clair ,ouvrant ses fenêtres vers le soleil levant. Au loin, la forêt aux senteurs exquises frissonnait, déjà verte et parfumée, aux premières brises du printemps.

Un ordre parfait régnait partout.

Un grand lit de palissandre ciré, une armoire à glace semblable, un bureau ancien en bois de rose, aux cuivres splendides, une chaise longue et deux vastes fauteuils recouverts de satin bleu foncé ; les draperies du lit et des fenêtres pareilles aux meubles donnaient à cette pièce un cachet de grande élégance, d'une élégance qu'on était loin de s'attendre à trouver dans ce coin perdu.

Sur la cheminée, dans des vases en vieux sèvres, il y avait des fleurs, les premières de l'année, quelques violettes enlacées à des branches d'aubépine rose, mêlant leurs parfums suaves et leurs douces couleurs si bien fondues l'une avec l'autre.

Mme Lambert avait eu un pâle sourire à l'aspect de l'ordre que Catherine Marchand avait si vite apporté autour d'elle.

— C'est bien cela, avait-elle dit, je serai tranquille ici.

Mais tout à coup ses yeux s'arrêtèrent sur les bouquets de la cheminée.

— Des fleurs, dit-elle en tressaillant. Oh ! non... non... pas de fleurs chez moi... Non, jamais plus de fleurs.

Et tombant sur la chaise longue, elle éclata en sanglots.

Catherine enleva les douces coupables et les fit disparaître prestement, mais sans oser questionner la jeune femme.

— Madame veut-elle que je la déshabille et que je la couche ? demanda-t-elle. Madame paraît très fatiguée.

En effet, les yeux cernés de Mme Lambert, sa pâleur livide, le tressaillement imperceptible de ses lèvres disaient que la jeune femme était en proie à un extraordinaire malaise nerveux.

— Merci, dit-elle ; je suis presque toujours ainsi, il faut que je m'y habitue. Laissez-moi, je me reposerai quand je serai seule.

— A quelle heure, Madame, veut-elle dîner ?

— Je mange à peine le soir. Préparez-moi un peu de bouillon. Ce sera suffisant.

» A propos, voici de l'argent. Quand vous n'en aurez plus, vous m'en demanderez d'autre.

Elle se leva péniblement, ouvrit son secrétaire et donna un billet de cinquante francs à Catherine. Celle-ci allait s'éloigner.

— Où coucherez-vous ? lui demanda Mme Lambert.

— J'ai vu là-haut des chambres très convenables ; si Madame le veut, j'irai prendre chez moi ce qui m'est nécessaire, et je m'y installerai.

— Oui, allez chercher votre malle et vos affaires ; mais vous occuperez la chambre qui est auprès de la mienne, non celle de là-haut. Allez.

Le ton très doux, mais un peu sec, dénotait l'habitude du commandement ; c'était une de ces façons polies et froides de donner un ordre, à laquelle rien ne résiste.

Catherine Marchand obéit sans ajouter un mot. A parler de ce moment-là, la vie de la jeune femme fut toujours la même.

Etendue les trois quarts du temps sur une chaise longue, elle passait des journées entières immobile, le visage couvert de larmes, contemplant le portrait, peint en miniature, d'un homme jeune, vêtu de l'uniforme des officiers de marine.

Catherine Marchand l'avait aperçu un jour que Mme Lambert, endormie, l'avait laissé glisser sur ses genoux.

Elle avait distingué que l'homme était très beau, avec une grande expression de bonté ; elle avait vu l'uniforme mais vaguement, n'ayant pas osé s'approcher.

Rarement Mme Lambert descendait dans la salle à manger pour prendre ses repas.

On ne la voyait jamais dans le jardin, que les soins de la paysanne emplissaient de fleurs ; elle ne sortait guère de sa chambre que pour aller le dimanche à la messe.

Elle était alors enveloppée de son châle de deuil et voilée jusqu'à terre.

Nul n'avait vu son visage depuis qu'elle était dans le pays, nul n'avait été reçu par elle que le curé, un vieux prêtre, qui avait baptisé, marié et enterré la moitié de la contrée, et que chacun vénérait.

En la quittant, il avait les yeux rouges de larmes et il avait dit à sa sœur, sans vouloir s'expliquer davantage :

— Mme Lambert est une sainte !

Mais si la jeune femme n'avait parlé à personne, cela